



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Assistantes familiales à La Réunion

Question au Gouvernement n° 1626

Texte de la question

ASSISTANTES FAMILIALES À LA RÉUNION

Mme la présidente . La parole est à M. Frédéric Maillot.

M. Frédéric Maillot . Les assistantes familiales, ce sont ces femmes qui ouvrent leurs cœurs et leurs portes pour accueillir des enfants dont le parcours est bien souvent difficile. À La Réunion, elles ont lancé un mouvement de grève pour dénoncer le manque de considération qu'on porte à leur métier. On leur demande d'accueillir toujours plus d'enfants, au-delà de ce que permet leur agrément, sans se soucier des difficultés que cela implique. Être assistante familiale, ce n'est pas un boulot qui commence à 8 heures et se termine à 16 heures, mais une charge mentale et une responsabilité qui durent vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Considérer à sa juste valeur leur travail, c'est se soucier du bien-être des enfants qu'elles accompagnent. Se pose ici la question de la politique de l'enfance que l'on souhaite mener. Car elles sont épuisées, sous-payées, abandonnées et esseulées : voilà la réalité, une réalité que je ne peux accepter.

En cherchant à faire de leurs foyers des institutions d'accueil, le département fragilise tout un équilibre familial : des maris divorcent, des familles se déchirent, mais, malgré les difficultés, ces femmes restent dévouées.

Nous sommes arrivés à un point de rupture : les assistantes familiales disparaissent peu à peu et le gouvernement ne prend pas la pleine mesure du délitement social qui nous menace. Nous assistons à une disparition progressive de l'engagement faute d'écoute, de soutien et d'accompagnement de la part d'un employeur censé leur apporter des réponses constructives.

À La Réunion, les assistantes familiales sont moins bien payées que leurs homologues de France, et l'accueil familial perd tout son sens pour devenir un accueil institutionnel. La qualité de l'accueil est remplacée par une logique de chiffre, au détriment des jeunes en souffrance, mais aussi des assistantes familiales.

Écoutons la revendication des syndicats ! Le département de La Réunion se mure dans une posture qui ne peut que lui être fatale. Sa gestion de la politique de l'enfance n'est déjà pas illustre, mais elle le sera encore moins avec la défection des assistantes familiales.

Madame la ministre de la santé, votre parole compte. Allez-vous la faire entendre auprès de la collectivité compétente ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. - Mmes Marianne Maximi et Sophie Taillé-Polian et M. Sébastien Peytavie applaudissent également.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Merci

d'attirer notre attention sur cette profession indispensable. Vous avez d'autant plus raison de le faire qu'à La Réunion, les assistants familiaux représentent 81 % des modes d'accueil en protection de l'enfance, contre 36 % dans l'Hexagone. Ces derniers jours, une mobilisation visant à dénoncer leurs conditions de travail a commencé.

Pour rappel, la loi du 7 février 2022 a déjà apporté des avancées concrètes : revalorisation de la rémunération minimale, indemnisation en cas de baisse du nombre d'enfants confiés, majoration pour les accueils complexes, renforcement du droit au répit. Ces mesures doivent être appliquées.

Nous allons plus loin : dans le cadre de la refondation de la protection de l'enfance, Gérard Darmanin et moi-même avons présenté un projet de loi en conseil des ministres. Ce texte, dont j'espère qu'il sera examiné au cours de l'été dans cet hémicycle, tend à créer un nouveau statut, l'accueil relais,...

Mme Marianne Maximi. Sans prévoir de formation !

Mme Stéphanie Rist, ministrequi permettra d'accueillir un enfant le week-end ou pendant les vacances, afin d'offrir un véritable répit aux assistants familiaux en activité. Il prévoit aussi de simplifier l'agrément – vous en avez parlé. En parallèle, nous prendrons un décret permettant aux agents publics de cumuler leur emploi avec l'accueil d'un enfant confié.

Enfin, si le montant des indemnités d'entretien relève évidemment des conseils départementaux, le gouvernement est pleinement conscient des écarts observés entre territoires, et les travaux engagés avec les départements, Départements de France et les représentants de la profession portent, entre autres, sur cette question.

Les assistants familiaux sont indispensables à la protection de l'enfance. Ils méritent des conditions d'exercice à la hauteur de leur engagement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1626

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2026